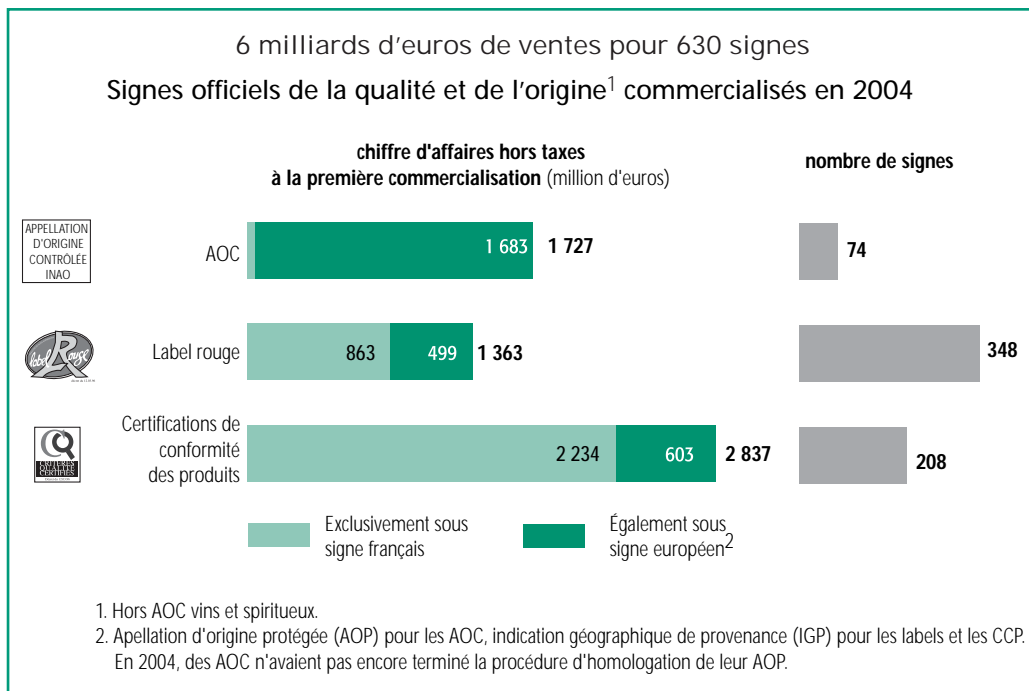


# AOC, label rouge et CCP peinent à l'exportation

Les signes de qualité concernent peu la filière végétale. Hors viticulture, les AOC sont avant tout laitières. Le label rouge porte en priorité sur les volailles et les certifications de conformité des produits (CCP) sur les filières animales.

Un festin de 6 milliards d'euros élaboré avec 630 signes de qualité. Mais déséquilibré, car principalement d'origine animale. C'est ce que vous proposent hors viticulture, les secteurs agricole et agroalimentaire en 2004 au vu des résultats de l'enquête sur les signes officiels d'identification de qualité et d'origine. Elle porte sur les appellations d'origine contrôlée (AOC), le Label rouge, les

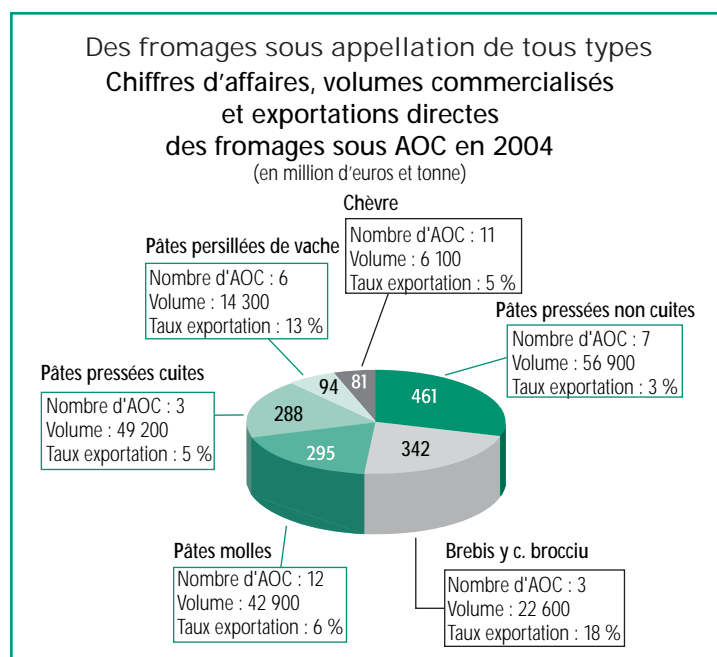
certifications de conformité des produits (CCP) ainsi que sur les signes européens. En 2004, l'enquête recense 74 appellations pour un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros à la première commercialisation. Elle dénombre 348 labels avec 1,4 milliard d'euros de ventes, et 208 certifications commercialisées pour 2,8 milliards d'euros. La production viticole commercialisée sous AOC, exclue de l'enquête, atteint en comparaison 8,6 milliards d'euros en 2004. Les appellations de l'enquête affichent les plus forts chiffres d'affaires unitaires : 23 millions par signe contre 14 pour les certifications et 4 millions pour le Label rouge. Mais le niveau des ventes sous appellation reflète surtout le poids de quelques grosses et anciennes appellations fromagères : roquefort, comté, reblochon ou encore cantal. Hors fromages, elles ne sont guère plus élevées que celles des labels. La différence de taille entre ces trois signes de qualité reflète leur origine. Appellations et labels sont issus du monde agricole au travers des syndicats de défense et des groupements de producteurs. Les certifications émanent plutôt de la transformation et du commerce.



Source : Agreste - Enquête 2004 sur les produits agroalimentaires sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

## > Des exportations à la traîne

Les productions sous AOC bénéficient d'une équivalence européenne : l'appellation d'origine protégée (AOP). L'obtention d'une identification géographique protégée (IGP), un autre signe européen, nécessite une démarche des gestionnaires de label et de CCP. En 2004, seules un tiers des ventes sous label se font conjointement avec une identification géographique protégée. On en compte 20 % pour les certifications. Les signes de qualité sont loin d'ouvrir les portes des marchés étrangers. Les exportations ne représentent que 9 % des ventes sous AOC. Elles constituent 3 % du chiffre d'affaires des CCP et 2 % des labels. C'est beaucoup moins que les vins sous AOC, tranquilles ou champagne, commercialisés en valeur à près de 50 % à l'étranger. Et ce pourcentage approche les 95 % pour le cognac. L'accès aux marchés étrangers n'est pas plus développé quand labels et CCP bénéficient d'une IGP. En 2004, les deux appellations les plus performantes à l'exportation sont celles des noix. De Grenoble ou du Périgord, elles partent pour moitié à l'étranger. Un



Source : Agreste - Enquête 2004 sur les produits agroalimentaires sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

résultat appréciable, pour une production traditionnellement déficitaire en France. La part des exportations ne dépasse pas 20 à 25 % pour les fromages qui se vendent le mieux hors de France.

### Des AOC fromagères

Les ventes sous AOC sont alimentées en 2004 pour 1,6 milliard d'euros par des fromages. L'explication est historique. La

est ainsi le premier fromage français par le montant de ses ventes. Le brocciu, un fromage corse, qui utilise ces deux laits, a également la sienne. La filière laitière intervient pour 73 millions d'euros dans la commercialisation de deux appellations de beurre et d'une de crème. L'ensemble des appellations de la filière végétale portent en 2004 sur 76 millions d'euros de produits végétaux. Ce sont notamment les lentilles vertes du Puy, le chasselas de Moissac et le Muscat du Ventoux ou encore les quatre appellations attribuées à des olives. Le foin de Crau (Bouches-du-Rhône), le piment d'Espelette (Pyrénées-Atlantiques) et l'oignon doux des Cévennes attestent un peu plus de la variété de ces appellations. Sept AOC issues de l'élevage contribuent pour 17 millions d'euros aux ventes agroalimentaires en 2004. Les plus anciennes et les plus importantes par leur chiffre d'affaires sont les appellations volaille de Bresse et dinde de Bresse (Ain, Saône-et-Loire et Jura). Les ventes des AOC bovines Maine-Anjou et taureau de Camargue arrivent loin derrière.

Même les AOC s'exportent peu  
Taux d'exportation directe en 2004 (en %)  
selon la classification des ventes

Classification	Nombre
<b>Appellations d'origine contrôlée</b>	<b>9</b>
dont	
Fruits à coques et olives	44
Fromages	8
<b>Label rouge</b>	<b>2</b>
dont	
Légumes secs	5
Œufs	4
Viandes de volailles	2
<b>Certifications de conformité des produits</b>	<b>3</b>
dont	
Fromages	20
Viandes de volailles	11
Conserves et charcuteries	5
Viandes bovines	1

Source : Agreste - Enquête 2004 sur les produits agroalimentaires sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

### La première appellation date de 1925

première appellation d'origine date de 1925 et portait sur le roquefort. Elles se sont depuis beaucoup développées. Ces appellations sont aujourd'hui 42, qui représentent 30 % des ventes de fromages affinés. Les fromages sous appellation sont surtout élaborés avec du lait de vache, et sont aussi bien à pâte molle, pressée, cuite ou non, ou encore à pâte persillée. Les appellations sont également attribuées à des fromages de chèvre, de brebis. Le roquefort

> Les autres appellations animales sont la toute récente AOC ovine Barrèges-Gavarnie (Hautes-Pyrénées), ainsi que celles des miels de Corse et de sapin des Vosges.

## Des volailles sous labels

En 2004, les ventes sous label concernent à 90 % des produits animaux. Ce signe de qualité s'est peu à peu imposé dans un secteur traditionnellement délaissé par les appellations. Les ventes sous label les plus volumineuses sont celles des volailles : de poulet, dinde, canard, d'oie ou encore de caille. Le chiffre d'affaires 2004 atteint 509 millions d'euros et concerne 219 signes commercialisés. La multiplication des produits issus d'un même label est spécifique à la filière volailles.

*Les labels se sont progressivement imposés dans des secteurs délaissés par les appellations*

On en compte parfois cinq. Elle permet de commercialiser des poulets entiers ou en morceaux. Les ventes de volailles sous label représentent environ 10 % de l'ensemble des ventes du secteur, et plus du double sur les seuls poulets. Sa réussite provient notamment de l'ancienneté des groupements de producteurs, dont le plus vieux remonte à 1958. Elle s'explique aussi par des critères de qualité facilement compréhensibles par le public, comme l'âge minimal à l'abattage. Les labels peuvent couvrir de vastes zones de production, jusqu'à 14 départements pour certains. La filière volailles produit également 45 millions d'euros d'œufs sous label, soit environ 2 % des œufs produits. Les ventes à base de porc portent en 2004 sur 350 millions d'euros : 47 millions

Pour l'essentiel des produits animaux Commercialisations sous signes de qualité et d'origine en 2004				
Catégorie de signe et type de produit	Chiffre d'affaires (million d'euros)		Signes commercialisés <sup>1</sup>	Volume (tonne)
	total	moyen		
<b>AOC</b>	<b>1 727</b>	<b>23</b>	<b>74</b>	<b>///</b>
Fromages	1 561	37	42	192 000
Produits végétaux	76	3	22	///
Beurres et crèmes	73	24	3	18 500
Autres produits	17	2	7	///
<b>Label rouge</b>	<b>1 363</b>	<b>4</b>	<b>348</b>	<b>///</b>
Viandes de volailles	509	2	219	167 300
Préparations à base de viandes	303	12	26	26 400
Viandes bovines	188	7	28	38 200
Produits végétaux	152	5	29	///
Fromages	73	18	4	13 300
Viandes porcines	47	4	13	20 100
Œufs (volume en millier)	45	7	6	282 300
Viandes ovines	15	1	12	2 500
Autres produits	29	2	15	///
<b>CCP</b>	<b>2 837</b>	<b>14</b>	<b>208</b>	<b>///</b>
Viandes porcines	867	28	31	390 400
Viandes bovines	738	16	47	117 100
Viandes de volailles	349	7	49	82 300
Préparations à base de viandes	341	31	11	18 200
Produits végétaux	303	5	56	///
Viandes ovines	59	7	9	7 600
Fromages	18	4	4	2 900
Autres produits	161	23	7	///

1. Un même signe peut être compté plusieurs fois, par exemple viandes de volailles et préparations à base de viandes.

Source : Agreste - Enquête 2004 sur les produits agroalimentaires sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

de viandes de porc et plus de 300 de charcuteries. Le nombre des commercialisations des labels porcins est plus réduit que celui des volailles : 13 pour les viandes et 26 pour les charcuteries. Comme pour les volailles, les zones de production des

labels porcins sont souvent fort vastes. Le porc du Limousin est élevé de la Charente au Cantal. Et le jambon de Bayonne, élaboré autour de l'Adour, est issu de porcs produits dans l'ensemble du Grand Sud-Ouest. Les ventes de viandes bovines >

Pour en savoir plus...

■ « À chaque produit son signe de qualité », *Agreste-Primeur*, n° 128, mai 2003

■ « Production des IAA en 2004 - Enquêtes de branches et statistique Prodcom », *Agreste-chiffres et données Agroalimentaire*, n° 136, décembre 2004

■ « La loi d'orientation agricole 2006 », sur le site du ministère de l'Agriculture et de la Pêche : [http://www.agriculture.gouv.fr/spip/actualites\\_a564\\_6.html](http://www.agriculture.gouv.fr/spip/actualites_a564_6.html)

et les sites Internet de l'Institut national des appellations d'origine : [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

et du Sces : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

## La nouvelle organisation des signes officiels de qualité et d'origine

■ La loi d'orientation agricole de 2006 modifie le dispositif officiel de la qualité en proposant trois grandes catégories de valorisation des produits agricoles et alimentaires. La première comporte les signes liés à l'origine que sont les **appellations d'origine contrôlées (AOC)**, les **appellations d'origine protégées (AOP)** et les **indications géographiques protégées (IGP)**. Elle comprend aussi le **Label rouge** garant d'une qualité supérieure et les spécialités traditionnelles garanties (STG) liées à la tradition. Elle intègre enfin l'agriculture biologique pour sa qualité environnementale. L'ensemble sera géré par l'Institut national de l'origine

et de la qualité (INAO). La deuxième catégorie reprend les mentions valorisantes telles que « produit fermier », « produit de montagne », « produits pays » et « vins de pays ». La troisième concerne les démarches de **certification de conformité des produits (CCP)**.

■ La loi d'orientation agricole de 2006 simplifie également l'accès à l'indication géographique protégée, qui ne nécessite plus l'obtention préalable d'un Label rouge ou d'une certification de conformité du produit.

> sous label sont proches de 190 millions d'euros en 2004. Elles portent sur les veaux, font référence à une race, un territoire, ou sont spécifiques à la viande hachée. Les labels sont une douzaine pour la viande ovine, qui regroupent 15 millions d'euros de ventes. Les labels sont apparus tardivement dans les filières végétales : en moyenne vers 1995 soit quinze ans plus tard que les viandes de volailles. Le principal par son chiffre d'affaires porte sur la farine. Contrairement aux appellations, tous les labels déposés ne donnent pas lieu à commercialisation. Environ 30 % des 500 labels déposés ne sont pas utilisés en 2004. Une petite dizaine sont en cours de mise en place. Une quinzaine sont définitivement abandonnés par les groupements qui les détiennent. Les plus nombreux, qui

Des labels et CCP partiellement commercialisés Nombre de signes officiels de la qualité et de l'origine en 2004			
	Appellations d'origine contrôlée	Labels	Certifications de conformité des produits
<b>Commercialisés</b>	<b>74</b>	<b>348</b>	<b>208</b>
<b>Non commercialisés</b>	<b>0</b>	<b>155</b>	<b>141</b>
En cours de mise en place	0	7	20
Abandonnés définitivement	0	16	27
Autres raisons	0	132	94
<b>Ensemble</b>	<b>74</b>	<b>503</b>	<b>349</b>

Source : Agreste - Enquête 2004 sur les produits agroalimentaires sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

portent surtout sur des volailles, sont au moins temporairement « suspendus ». Ils seront éventuellement utilisés ultérieurement si le besoin s'en fait sentir. Ils résultent aussi d'une stratégie commerciale qui pousse des groupements de producteurs à multiplier les labels pour mieux anticiper la demande.

## Des certifications animales

Les produits sous certification de conformité sont tout autant d'origine animale que ceux sous label. Ce sont d'abord 867 millions d'euros de viandes de porc et 738 de bœuf. Contrairement aux labels, les viandes sous CCP font rarement référence à une origine géographique ou à une race. Les ventes des CCP de volailles atteignent 349 millions d'euros. Ce chiffre d'affaires place les CCP derrière les ventes sous label dans le secteur. On recense autant de préparations à base de viandes : charcuteries et salaisons. Les principaux végétaux sous CCP sont les fruits et légumes, éventuellement en conserve, ainsi que les pâtes alimentaires. Environ 40 % des certifications déposées ne donnent lieu à aucune commercialisation en 2004. Elles appartiennent à tous les secteurs agroalimentaires.

Scees - Bureau des statistiques des structures agricoles et du milieu rural

## Méthodologie

■ L'enquête 2004 sur les produits agroalimentaires sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine est la seconde après celle effectuée sur l'année 2001. Elle ne porte que sur trois signes : les appellations d'origine contrôlée, les labels et les certifications de conformité des produits. L'enquête cherche à apporter une meilleure connaissance de ces produits. Elle a aussi pour but d'appréhender les démarches mises en place dans la promotion des produits agroalimentaires. L'enquête vise également à décrire les actions des opérateurs pour promouvoir leurs signes de qualité.

■ L'enquête a été effectuée auprès des détenteurs de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine. Ce sont notamment des syndicats de défense, des groupements qualité, des demandeurs

de certifications. L'enquête recensait pour chaque produit concerné, son signe de qualité, les volumes et chiffres d'affaires au stade de la première commercialisation, la ventilation géographique des ventes ainsi que ses circuits de commercialisation. Elle relevait également les raisons d'une éventuelle absence de commercialisation en 2004 d'un produit sous signe de qualité.

■ La nomenclature des produits utilisée dans cette étude est celle de la classification des produits française (CPF). Mais des regroupements ont été effectués afin de respecter la loi sur le secret statistique. Celui des produits végétaux regroupe ainsi l'ensemble des produits, transformés ou non, de la filière végétale.